

# C'est quoi le Grand Guéret ?

## Qu'est-ce qu'une communauté d'agglomération ?

Une communauté d'agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui **regroupe plusieurs communes** formant un ensemble de plus de 50 000 habitants ou **30 000 habitants si elle comprend le chef-lieu du département**, d'un seul tenant et sans enclave.

## Quel est son but ?

Elle a pour objet de créer un **espace de solidarité** (les communes coopèrent) pour favoriser **l'élaboration et la conduite de projets communs de développement et d'aménagement du territoire...** pour répondre plus efficacement à vos attentes et vos besoins en tant qu'administrés.

## Comment votre Agglo est-elle financée ?

### • La fiscalité directe locale :

En complément de la part de la fiscalité ménage affectée à la Com' d'Agglo (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti), votre EPCI perçoit l'ensemble de la fiscalité économique en lieu et place de ses communes membres (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, imposition sur les entreprises de réseaux). On parle alors d'EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). En contrepartie, des « attributions de compensation » sont reversées de part et d'autre pour garantir la neutralité des flux financiers entre chaque commune membre et son EPCI.

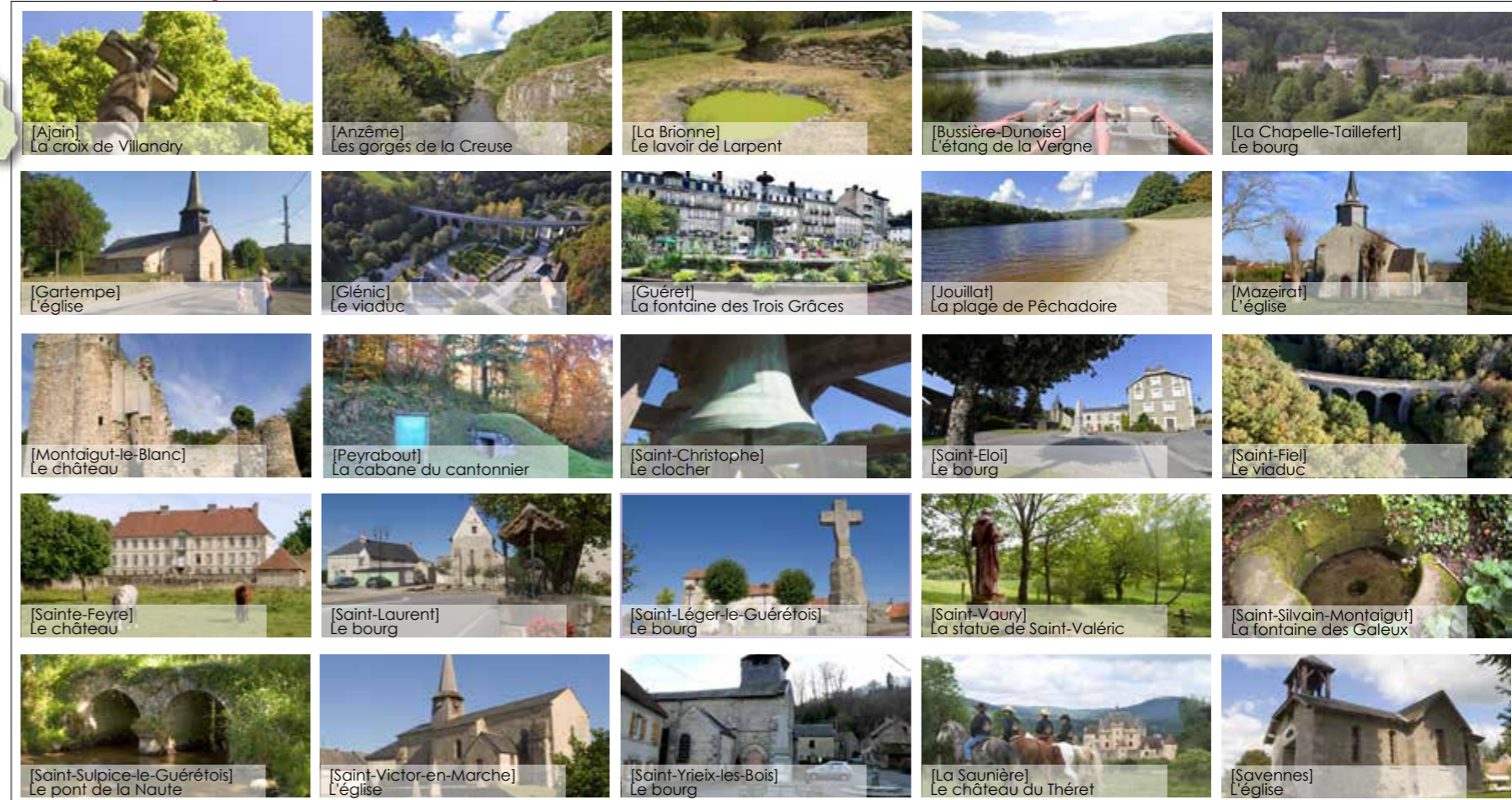
### • Les dotations et subventions

En parallèle, la Communauté d'Agglomération bénéficie de dotations versées par l'État : la dotation globale de fonctionnement, les dotations compensatoires destinées à couvrir les dégrèvements de fiscalité décidés à l'échelle nationale, le remboursement partiel et a posteriori de la TVA (FCTVA)... Certains contrats de projets territoriaux signés avec des acteurs institutionnels peuvent également être sources de subventions (Europe, État, Région, Département), mais essentiellement sur des projets ponctuels et innovants.

### • Les recettes et produits propres

Enfin, les prestations proposées aux usagers du territoire peuvent générer des subsides supplémentaires : accueil de la petite enfance (5 structures), Parc Animalier des Monts de Guéret, Bibliothèque Multimédia, Station Sports Nature, hébergements touristiques... Ces recettes participent également à financer l'entretien et le renouvellement des équipements directement destinés à aménager et dynamiser le territoire, pour ses usagers. L'ensemble de ces recettes vise à financer à la fois le fonctionnement structurel de l'Agglo (patrimoine mobilier et immobilier, charges de personnels...), ainsi que les dispositifs de mise en œuvre des politiques et projets décidés par les élus, le tout dans un objectif global d'attractivité du territoire.

## 25 communes membres



**Tout comme la commune, le département, la région où vous vivez, votre communauté d'agglomération exerce des missions bien spécifiques. Ce document retrace les principales compétences de la Com' d'Agglo du Grand Guéret, son périmètre d'intervention, son fonctionnement, ses projets.**

## Comment fonctionne l'Agglo ?

**Le conseil communautaire :**  
Les communes membres de la Communauté d'Agglomération sont représentées au sein du conseil communautaire, composé de 56 élus, tous maires ou conseillers municipaux, désignés lors des élections municipales et communautaires. Le conseil communautaire se réunit en séance plénière environ 8 fois dans l'année, pour décider des projets de l'Agglo et de la mise en œuvre de ses compétences.

**L'exécutif :**  
L'organe exécutif est élu par le conseil communautaire. Il comprend un Président et 13 Vice-Présidents. Parmi les 37 autres délégués communautaires, 5 sont en charge de dossiers particuliers.


**Les services :**  
Plus de 140 employés travaillent au sein des services communautaires, correspondant aux compétences exercées sur le territoire et répartis en 8 pôles sous la direction du Directeur Général des Services :

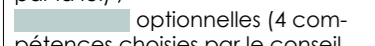
- les finances et ressources humaines,
- l'aménagement de l'espace communautaire,
- le développement économique, l'enseignement supérieur,
- l'ingénierie travaux et ressources naturelles,
- la lecture publique,
- le développement local collaboratif,
- les sports nature et le tourisme,
- la petite enfance.

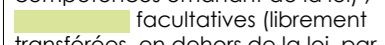
Deux services sont mutualisés avec les communes membres : l'instruction du droit des sols (autorisations d'urbanisme) et le conseil en énergie partagé.

## En quoi est-elle compétente ?

Pour remplir ses missions de service public, l'Agglo exerce, en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

3 types de compétences :  
 obligatoires (décidées par la loi) ;

 optionnelles (4 compétences choisies par le conseil communautaire sur une liste de 7 compétences émanant de la loi) ;

 facultatives (librement transférées, en dehors de la loi, par les communes membres à la Communauté d'Agglomération).



**Mon Agglo, elle fait quoi pour moi ?**



**- 15 décembre 1992 -**  
Naissance du District du Pays de Guéret Saint-Vaury.  
Président : André LEJEUNE.

**- 1<sup>er</sup> décembre 1999 -**  
Transformation en Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury.  
17 communes membres, puis 19 en 2003. Présidents : André LEJEUNE, puis Michel VERGNIER en octobre 2009.

**- 1<sup>er</sup> janvier 2013 -**  
Transformation en Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.  
22 communes membres, puis 25 en 2018. Présidents : Michel VERGNIER, puis Eric CORREIA depuis avril 2014.

**25 communes / 30 387 habitants**  
**Communauté d'Agglomération du Grand Guéret**  
 9 avenue Charles de Gaulle - BP 302 - 23006 GUÉRET CEDEX - Tél. 05 55 41 04 48  
 direction.generale@agglo-grandgueret.fr  
**www.agglo-grandgueret.fr**

**Le saviez-vous ?**

Le logo de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret signe ses actions et ses projets ; il cristallise l'identité de la collectivité dans l'esprit de ses différents publics : l'ensemble des habitants de l'agglomération, les élus, les chefs d'entreprise, les partenaires économiques et sociaux.

**GRAND GUÉRET** Communauté d'Agglomération

Le choix du cercle, symbole d'unité et d'homogénéité, nous renvoie à la coopération intercommunale. La découpe sinusoidale dans la partie inférieure du cercle fait référence au relief des Monts de Guéret, à la course ondulante des rivières : la Creuse et la Gartempe. Enfin, la portion de cercle rouge, décrochée d'un tout dont elle fait partie, symbolise la cité et, par extension, l'activité humaine qui exalte le cadre naturel avec lequel elle contraste.

**Certains équipements et services de l'Agglo ont aussi leur logo !**

-  BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA du Grand Guéret
-  PÔLE PETITE ENFANCE du Grand Guéret
-  espace mobilité GRAND GUÉRET
-  agglOBUS GRAND GUÉRET Mobilité
-  Odysée Pôle Domotique et Santé 2023
-  La Quincaillerie Tiers-Lieux d'assemblage local
-  MONTS DE GUÉRET Terre de caractère
-  LOUPS CHABRÈRES
-  STATION SPORTS NATURE MONTS DE GUÉRET